

M. Dominique BOGAERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur,

Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont tenus à disposition du public : notamment en mairie de Neufchâtel-Hardelot, aux heures habituelles d'ouverture. L'ensemble du dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du projet de modification n°3 du PLUi de la CAB et consigner ses éventuelles observations et propositions

Le Commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public notamment le 03 février 2023 de 14h00 à 17h00, en mairie de Neufchâtel-Hardelot, et le 10 février 2023 de 9h00 à midi à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est possible de le faire également par courrier électronique à « [enquetepubliqueplui@aggloboulonnais.fr](mailto:enquetepubliqueplui@aggloboulonnais.fr) »